

DEPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS

Arrondissement : SAINT-OMER

Canton : ARDRES

## Commune de Nordausques ARRETE du Maire

Le Maire de la Commune de Nordausques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L 3341-1 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R412-51 et R412-52,

Vu le règlement départemental sanitaire et notamment l'article 99-2 relatif aux mesures Générales de propreté et de salubrité,

Considérant l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et de cannettes d'aluminium dans certains endroits de la commune notamment dans certains lieux ouverts aux enfants,

Considérant le danger que constituent ces détritrus pour la sécurité des piétons et des enfants,

Considérant que la consommation de boissons alcooliques en réunion dans ces endroits favorise et occasionne des nuisances qui se caractérisent par des nuisances sonores, notamment en période nocturne sur le domaine public,

Considérant que cette situation favorise en soirée et la nuit la constitution de groupes dont il convient de prévenir l'émergence,

Considérant les doléances des riverains,

Considérant les interventions effectuées par les services de police pour ces motifs

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipalité de prescrire les mesures portant réglementation sur la consommation de boissons alcoolisées,

### ARRETE :

Article 1- La consommation d'alcool sera interdite sur les voies de l'ensemble du territoire communal et dans les lieux publics tous les jours entre 21 h et 6 h du matin et ce de la période allant du 1avril au 30/09 de chaque année.

Article 2- M. le commandant de gendarmerie d'Ardres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Nordausques, le 29 mars 2011.

Le Maire

